23me Année — N° 5440 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Vendredi 14 Mars 1879

être aurons-nous, de cette façon, plus de renom et de bénéfice qu'en soignant les malades! »

Le digne Martial, c'est son nom, un nom prédestiné!!, officier de santé attaché au bureau de bienfaisance de Rosendael-lez-Dunkerque, a vraiment toutes les chances possibles :

1° Il est médecin peu occupé;
2° Il est radical;
3° Il a pour maire un conservateur énergique.

Bien décidé à profiter de ces avantages, Martial, éclairé des lumières de plusieurs républicains de son village (l'un d'eux est un adjoint révoqué par l'infâme 16 mai), après avoir sérieusement réfléchi au meilleur moyen d'entrer en lice, a examiné la comptabilité du bureau de bienfaisance auquel il est attaché. Déjà troublé par un rapport du Conseil municipal de Dunkerque qui venait de constater, dans son ignorance, un déficit imaginaire de 146,000 francs dans les comptes de M. D'arcas, ancien maire conservateur et député invalidé, ce cher Martial s'est dit qu'il se poserait pour toujours dans l'opinion publique s'il parvenait à découvrir soit un déficit soit une irrégularité quelconque dans les budgets de son maire, l'honorable M. Schodduyn.

Lui, Martial, modeste officier de santé, est donc parti en guerre contre son maire, un homme qui a, nous écrit-on, créé la commune de Rosendael, qui a été élu, aux derniers scrutins, d'abord à une immense majorité, puis à l'unanimité.

Le bureau de bienfaisance de Rosendael n'a pas beaucoup de ressources; la misère est grande dans cette commune, et la charité personnelle du maire et de plusieurs conseillers municipaux ne suffit pas à soulager toutes les infortunes. Martial, que ses études de médecine ont sans doute rendu très-fort tant en arithmétique qu'en comptabilité communale, s'est trouvé attaqué par une délibération du bureau de bienfaisance; on y avait constaté que le bureau avait un passif de plus de 1,000 francs, et que ledit Martial avait peut-être ordonné beaucoup de médicaments eu égard aux ressources disponibles.

Le maire, désolé de cette situation, a fait appel à la générosité du Conseil municipal et lui a demandé une subvention de 1000 francs pour faire face à ce passif.

Si cette affaire n'est pas plus claire pour nos lecteurs, ce n'est pas notre faute, car nous n'avons, pour les éclairer, qu'une lettre de Martial, et elle n'est vraiment pas très-lumineuse, quoiqu'elle ait été publiée par le *Phare de Dunkerque*.

Martial, vexé, a donc écrit au *Phare de Dunkerque*, qui reçoit avec bonheur les réclamations de tous les mécontents, une lettre fort curieuse; nous ne la reproduisons point, car notre journal a toujours été publié en langue française; mais nous ne pouvons résister au plaisir de faire connaître à nos lecteurs quelques traits de ce factum.

« Le vin de quinquina, dit l'illustre Martial, » est le médicament par excellence pour le pau» vre qui, généralement, a besoin pendant le » cours des maladies graves, ou quand il est en » *convalescence de toniquer*. » La convalescence de toniquer est bien bonne! Martial, pour la ponctuation, s'en est rapporté à un prote; pardonnons-lui, car c'est la première fois qu'il confie sa prose aux journaux.

« Pour arriver à vos fins, dit-il plus loin en » s'adressant à l'honorable maire de Rosen» dael, vous n'avez pas hésité à MEDIRE de » moi.» Mais, vous l'avouez donc! si M. le maire de Rosendael a MEDIT, vous aviez réellement des torts! Car, qu'est-ce que médire, sinon répéter la vérité, avec une intention blessante il est vrai, mais c'est dire la vérité.

Pauvre Martial! on a donc médit de vous, on a donc publié sur votre compte des VERITES qui vous contrarient, qui vous gênent, mais enfin des VERITES.

Allons! on voit que vous n'avez pas l'habitude de la plume, et que vous employez, sans vous en douter, les mots les uns pour les autres.

Et il ajoute : « *Vous n'avez* REUSSI D'OBTENIR *d'aucune administration « une seule voix. L'heure est venue, les yeux sont* DECILLES (du mot CIL, sans doute ?) *vous ne reussirez plus d'obtenir des signatures de « complaisance et faire croire que des vessies sont des lanternes.* »

Vous ne réussirez plus d'obtenir !...
Vous ne réussirez plus faire croire !...
Martial, Martial ! retournez donc à l'école.

Mais non, il y a mieux : un siége est vacant dans la première circonscription électorale de Douai; nous n'y songions plus ! Voilà pour Martial une affaire toute trouvée: qu'il se présente aux électeurs non pas comme médecin radical, c'est déjà vieux, mais comme officier de santé radical; *Dignus est intrare*...

Nous recommandons ce candidat aux électeurs républicains de Douai. Olivier THIERY.
(*Emancipateur*).

Belgique

Par arrêté royal du 9 mars 1879, la démission de M. Hamarte (A.-G.), de ses fonctions d'huissier près le tribunal de première instance séant à Tournai est acceptée.

— Par arrêté royal du 7 mars 1879, la démission de M. Falmagne (J.), de ses fonctions de la justice de paix du canton de Tournai, est acceptée.

M. Falmagne est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Par un arrêté royal du 4 mars 1879, la croix commémorative de 1830 a été décernée à M. DE LOSSY, Emile-Ch.-Alexandpe, ancien officier à Froyennes.

— Hier, vers 5 heures et demie du soir, six ouvriers étaient occupés à la démolition du quartier de derrière de la maison de M. Michel-Lintelo, horloger, rue de Cologne, à Tournai quand tout à coup le toit s'effondra et ils furent précipités de la hauteur du deuxième étage sur le sol. Cinq d'entre eux gisaient au milieu des décombres, couverts de blessures plus ou moins graves. On parvint bientôt à les débarrasser et M. le docteur Gilleaux qui passait à ce moment leur prodigua les soins les plus empressés.

Quatre de ces malheureux purent regagner leur demeure mais le cinquième dût être transporté à l'hôpital.

— FORCHIES. — La Chambre du conseil du tribunal de Charleroi, devant laquelle les prévenus du crime de Forchies ont comparu, a maintenu leur arrestation.

Dans l'instruction du crime de Forchies, il reste un mystère à éclaircir, il y a une piste perdue. On a dit que l'on avait constaté et mesuré les traces des roues de la charrette qui a servi à transporter le cadavre de Jean Heck, les mesures relevées ne répondent pas à l'écartement des roues de la charrette des Pouillon.

Où est l'autre charrette et à qui appartient-elle ? Voilà ce qui est à connaître. Des gens ont vu passer un jeune garçon, menant une charrette attelée d'un petit baudet noir, qui ont disparu depuis. Voilà le point mystérieux.

Les accusés Pouillon ne perdent, en attendant, rien de leur assurance. On assure qu'ils auraient prié les magistrats instructeurs d'aller plus vite en besogne, afin que, leur innocence étant reconnue, ils puissent rentrer à temps et tuer un cochon pour les Pâques.

— MARCINELLE. — Vendredi, vers 4 heures du matin, un vol avec effraction a été commis chez M. Bavelly, inspecteur au Grand-Central. La servante, qui s'était levée assez tôt, entendit du bruit dans la cuisine et prévint son maître qui se jeta hors du lit, s'arma d'un revolver et descendit précipitamment; au moment où il arrivait à la cuisine, il aperçut quelques individus qui s'enfuyaient; il tira sur eux plusieurs coups de revolver, mais on ne sait si l'un des malfaiteurs a été blessé.

On put se rendre compte alors de ce qui s'était passé. Les malfaiteurs étaient entrés par escalade dans le jardin, avaient brisé un carreau de vitre à la cuisine, et s'étaient introduits ensuite dans le rez-de-chaussée de l'habitation qu'ils se mirent à dévaliser. C'est à ce moment qu'ils furent découverts. Ils ont emporté nombre d'objets, un jambon, des effets d'habillement, de l'argenterie, etc., le tout évalué à environ 450 fr.

— Un prévenu comme on voit peu, c'est le nommé Van Bemden : il faisait défaut samedi à l'audience du tribunal de Bruxelles, et s'il faisait défaut c'est qu'il avait ses raisons. Le 16 décembre dernier, à l'hôpital Saint-Pierre, il avait jugé bon de passer de vie à trépas. C'est une manière comme une autre de jouer un mauvais tour à la justice.

Ce prévenu d'outre-tombe était appelant d'un jugement de simple police qui l'avait condamné pour outrage. Comme la constatation officielle de son décès n'était pas dans le dossier, le tribunal dut remettre l'affaire à huitaine; le plus curieux, c'est que l'interprète, en entendant cette remise, s'écria, emporté par l'habitude : Le prévenu devra comparaître sans nouvelle assignation!

Une demi-heure après on apporta la constatation du décès et le président déclara cette fois l'action publique éteinte. Van Bemden dormira tranquille dans sa tombe.

CHATELET. — Un vol qui dénote la plus grande audace a été commis pendant la nuit de mardi dernier au charbonnage de la Bosse-Sambre.

Des malfaiteurs, après avoir fracturé la porte du magasin à poudre, en enlevèrent trois barils pesant 75 kilog.

Informé du méfait, la gendarmerie de Tamines fit d'actives recherches et découvrit une partie des objets volés, cachée dans une meule de foin située sur la campagne.

On surveilla la dite meule et l'avant dernière nuit un homme et une femme vinrent pour prendre les barils, mais les gendarmes qui se trouvaient à proximité mirent la femme en état d'arrestation; l'homme put prendre la fuite grâce à l'obscurité.

La femme, nommée Marie B., a fait des aveux complets et a été conduite à la prison de Namur pour être mise à la disposition du procureur du roi. Elle a également fait connaître son complice, le nommé André B. Tous deux habitent Chatelet.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 9 Mars 1879.

Sommes versées par 539 déposants, dont 107 nouveaux, fr. 31,074 60

98 demandes en remboursement fr. 10,831 63

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Eloy-Toulemonde et Lepoutre-Pollet, directeurs.

FAITS DIVERS

— Hier matin a eu lieu à Cherbourg, avec un grand succès, le lancement du *Mytho*, magnifique transport de fer, modèle construit d'après les plans de l'ingénieur Bertin, pour le gouvernement annamite.

— On mande de Gênes, le 10 mars, que la veille du 7e de la mort de Mazzini, plusieurs sociétés, des délégations démocratiques des diverses sociétés d'Italie se sont rendues au cimetière de Staglieno. La délégation du cercle républicain de Livourne était précédée d'un drapeau rouge qui a donné lieu à un incident. Les autorités ont nommé la délégation, elles cherchèrent à s'en emparer de force. Une mêlée s'en suivit pendant laquelle le drapeau fut mis en lambeaux et finalement disparut. C'est le seul incident auquel ait donné lieu la démonstration d'aujourd'hui.

— Le général Loris Melikoff télégraphie d'Astrakan à la date d'hier, qu'il n'y a pas de malades. La commission spéciale a visité, avec le professeur Tchoudnovski, les villages de pêcheurs, le long du Volga, de Tzaritzin à Douborka. Elle les a trouvés dans un état sanitaire satisfaisant. Elle réserve son jugement sur les autres localités, jusqu'à ce qu'elles aient été visitées par deux commissions spéciales qui commencent leur tournée cette semaine. Quatre maisons infectées du village de Priohib ont été brûlées avec toutes leurs dépendances. Aujourd'hui la commission procède à la destruction, par l'incendie, de la cinquième et dernière maison. Le délégué français assiste à l'opération.

— On annonce que les nouveaux drapeaux militaires de l'armée française seront solennellement distribués aux divers régiments, dans une grande revue qui sera passée à Longchamps. On parle du 8 juin pour cette solennité militaire. Des députations de tous les corps stationnés en France et en Algérie, ainsi que des régiments de l'armée de mer, seront présents à cette fête militaire.

— L'administration de la Loterie nationale se préoccupe beaucoup en ce moment de la lenteur, que met le public à retirer des lots échus aux numéros gagnants et des difficultés qui accompagnent la vérification de ces numéros. Malgré le soin que les journaux ont pu apporter à la confection des listes de tirage qu'ils ont publiées, il s'est glissé dans ce travail des erreurs matérielles qui donnent lieu chaque jour à des réclamations et à des discussions qui retardent la vérification. En présence de ces faits, l'administration de la loterie a décidé de faire paraître une liste complète des lots non réclamés qui sera publiée par ses soins, et dont l'exactitude ne pourra, cette fois, être mise en doute. Les porteurs de billets de la Loterie feront donc bien de ne pas se défaire de leurs numéros avant la publication de cette liste, qui donnera cette fois au public toutes les garanties que les listes publiées jusqu'à ce jour ne lui ont pas encore données.

TRIBUNAUX

Le vol de la rue de Trévise. — Coffre-fort jeté dans la Bièvre.

Une première fois cette affaire était venue devant le jury de la Seine et avait été remise à une autre session pour supplément d'instruction.

Il s'agissait d'un vol commis, en plein cœur de Paris, avec une audace inouie : des malfaiteurs s'étaient introduits dans un magasin de parfumerie tenu, rue de Trévise, par M. Gobert Blum, avaient emporté le coffre-fort, l'avaient placé sur un fiacre, s'étaient fait conduire au domicile de l'un d'eux, et là, après avoir partagé les 17,000 francs de bijoux, titres et espèces que contenait le coffre-fort, allèrent le jeter dans la Bièvre.

La chambre des mises en accusation renvoya les présumés auteurs de ce hardi coup de main devant les assises de la Seine : mais, la veille de l'audience, l'un des prévenus, le nommé Berthaud, qui protestait de son innocence et qui se prétendait victime d'une dénonciation de ses co-accusés, signala comme l'un des auteurs du vol un certain Wolf, dit Lapatte, avec lequel il affirmait avoir été confondu.

Ce Wolf était en ce moment poursuivi pour vols et détenu à Mazas. Il fut amené à la barre de la cour d'assises et une confrontation eut lieu avec Berthaud.

Wolf affirma d'abord ne pas connaître les accusés, puis il laissa entendre qu'il était au courant du vol de la rue de Trévise. Enfin, arrivé au dernier mot de sa déposition et alors qu'il allait regagner le banc des témoins, il s'arrêta, demanda la parole et, accompagnant ses paroles d'une mimique spéciale aux gens de son monde : « Eh bien ! oui, mon juge, dit-il, il y a un innocent parmi ces hommes ! »

C'est en présence de cet incident d'audience, nous l'avons dit, que l'affaire fut remise à une autre session.

Aujourd'hui, les mêmes personnages se présentent devant le jury, mais leur nombre est augmenté de la personnalité de Wolf.

Ils sont donc cinq sur le banc des assises, tous repris de justice, tous bandits de la pire espèce, tous offrant le modèle parfait de ces types qui grouillent dans les bas-fonds parisiens et que de loin en loin un coup de filet heureux de la police ramène à la surface et place en pleine lumière sur un banc de cour d'assises.

Ils ont nom Clément Wolf, Quatrelivres, Berthaud, Mathieu, et comme âge variant de vingt à vingt-sept ans. Quant à leur valeur morale, rien ne peut mieux l'établir que les quelques réponses suivantes détachées de l'interrogatoire de Clément, et nous pouvons ajouter : *ab uno disce omnes.*

D. Clément, levez-vous. C'est vous qui avez pris la part la plus large au crime. Vous avez déjà subi six condamnations pour vols, pour escroquerie, pour coups, pour outrage aux agents. Vous le reconnaissez ?

R. Certainement.

D. Vous êtes sorti, le 21 avril 1878, de la maison centrale de Clairvaux, et vous avez aussitôt cherché à commettre un nouveau vol.

R. J'étais sans le sou.

D. Vous aviez une masse de 50 fr. environ. C'est bien vous qui avez proposé et combiné le vol de la rue de Trévise?

R. Oui. J'avais toujours été condamné pour des vols de rien du tout. Je me suis dit qu'il fallait, cette fois, risquer une bonne affaire.

D. Vous entendez par là un vol d'importance, un vol de 100 ou de 200,000 fr. ?

— Oui, mais j'ai été volé; le coffre-fort n'avait pas tant que ça. Aller aux travaux forcés pour si peu!

D. MM. les jurés voient quels hommes ils ont devant eux. Enfin, vous reconnaissez complètement votre culpabilité?

R. Puisque j'ai été pincé.

D. Que contenait le coffre-fort?

R. Des diamants, bracelets, broches, boucles d'oreilles, des valeurs et de l'argent. Environ pour 17,000 fr.

D. Vous avez montré une audace extrême dans la perpétration de ce vol. A peine entré dans la boutique de M. Blum, il était minuit ou une heure du matin, vous avez tranquillement allumé le gaz.

R. Oui, pour mieux travailler. Nous n'avons pu forcer le coffre; alors Quatrelivres a été chercher une voiture et nous sommes montés, Wolf, Quatrelivres et moi, avec l'objet. C'est dans notre chambre, à la Glacière, que nous l'avons forcé.

D. Berthaud était-il avec vous?

R. Non.

D. Pourquoi l'avez-vous dénoncé?

R. Pour ne pas divulguer Wolff.

Ce sont donc de vulgaires bandits et n'insistons pas. Une particularité cependant à noter: l'un d'eux est poète à ses heures et voici échantillon de ses inspirations. C'est une pièce de vers saisie soit sur Clement, soit sur Mathieu, nous ne saurions exactement préciser:

Un certain soir, étant dans la débine,
Un coup de vague il leur fallut pousser,
Car sans argent, l'on fait bien triste mine,
Mais de courage jamais ils n'ont manqué (bis).

La condition était fixée d'avance,
Le *rigolo* eut bientôt *cassé* tout;
Du gai plaisir, ils avaient l'espérance,
Quand on est *pègre*, on peut espérer tout (bis)

Vive le vin ! vive la bonne chère !
Vive la *grinche!* vive les margotons!
Vive les *zigs* ! vive la blonde bière !
Bavons, amis, à tous les vrais garçons (bis)

Le temps heureux a fini bien trop vite,
Car aujourd'hui nous voilà dans le trou.
Nous sommes tous victimes des *bourriques* ;
Quand on est *pègre*, il faut s'attendre à tout (bis)

Mes chers amis, j'ai fini leur histoire,
À la *Nouvelle*, tous trois ils partiront:
Mais avant peu, bientôt, j'en ai l'espoir,
Brisant leurs fers, vers nous ils reviendront (bis)

Mort, cent fois mort, à toute la police!
Ces lâches bandits sans pitié coffrent tout:
On les pendra, et ce sera justice;
Car pour le *pègre*, la vengeance avant tout (bis)

En forme de devise, l'auteur a fait précéder cette chanson de ces deux vers :

Ces hommes forts coffrèrent un coffre-fort :
Ils se sont fait coffrer aussi. C'est par trop fort.

Nous nous arrêtons ici : on connait les faits du procès, on connait la personnalité des accusés : nous n'aurons plus qu'à enregistrer le dénouement du procès, remis à l'audience suivante.

Énigme

Du coupable mortel salutaire ennemie,
Je l'immole à son crime, et lui sers de bourreau ;
Car parmi les plaisirs qu'il goûte dans la vie,
Je lui fais entrevoir la mort et le tombeau.
Pleine d'aigreur pour lui, sans agir, je le touche.
Sans yeux, je l'aperçois, je lui parle sans bouche.
Comment me deviner ? comment me définir ?
On me connait bientôt quand on veut réfléchir.

Les mots du Logographe d'hier sont : *Orage, rage, âge.*

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des ministres

Paris, 11 mars, 7 h. soir.

Les ministres se sont réunis dans la matinée.

Ils ont examinés les motifs qui seront développés jeudi contre la mise en accusation des ministres du 16 Mai.

M. Grévy approuve complètement leurs décisions.

La droite royaliste de la chambre a décidé qu'elle voterait à l'unanimité contre la mise en accusation.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Réception par le Président de la République, du chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg, de l'ambassadeur de S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne d'Irlande, impératrice des Indes, et du ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Suède et de Norwége.

Décrets convoquant les colléges électoraux de diverses circonscriptions, à fin d'élire un député.

Décrets portant nominations dans la magistrature.

Décret nommant des adjoints au maire du 20e arrondissement de Paris.

Décrets portant nominations au grade de général de brigade; — à divers emplois d'officier supérieur dans l'arme de la cavalerie; — à des emplois d'affaires d'administration principal.

Décret portant création d'un conseil municipal à Nouméa.

Décisions présidentielles nommant un membre de la commission de la marine;—un membre de la commission supérieure des colonies.

Arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts nommant l'administrateur de la manufacture nationale de Sèvres.

Les graciés de la Commune

On lit dans le *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Par un nouveau décret en date du 11 mars 1879, M. le Président de la République a gracié 151 individus condamnés pour faits se rattachant aux insurrections de 1871.

Réceptions à l'Élysée

Le Président de la République a reçu, aujourd'hui, en audience particulière et privée, M. Jonas, chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg, qui ne se trouvait pas à Paris au moment de la réception du corps diplomatique.

—

S. Exc. lord Lyons a eu l'honneur de remettre au Président la réponse de Sa Majesté Britannique aux lettres de rappel de M. le marquis d'Harcourt, qui remplissait les fonctions d'ambassadeur à Londres.

—

M. Sibbern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Suède et de Norvége a remis à M. le Président de la République la réponse de son souverain à la lettre par laquelle M. Jules Grévy lui a notifié son élévation à la Présidence de la République.

—

Le général Chanzy a quitté Paris hier matin, pour se rendre dans sa propriété de Buzancy.

Le général ne doit rentrer à Paris que dans une huitaine.

—

La République Française demande qu'on profite de la cérémonie de la distribution des drapeaux pour exiger de tous les officiers individuellement un serment solennel de fidélité à la république française et d'obéissance à la constitution aux lois du pays et aux règlements militaires.

Informations

On lit dans le *Nouveau Journal*.

« Dans les groupes politiques on prétend savoir qu'une proposition sera présentée à la Chambre pour suspendre les travaux du parlement à partir de lundi prochain jusqu'au lendemain de Pâques.

« On espérait que, pendant ces trois semaines de loisir, les différents partis auraient le temps de se remettre de leurs dernières émotions politiques. »

—

Le centre gauche la Gauche et l'Union républicaine tiendront séance aujourd'hui à Paris pour délibérer sur la ligne de conduite à suivre dans les grands débats de jeudi.

La commission de la police des mœurs du conseil municipal continue ses travaux.

Hier elle a entendu une longue déposition de M. Ives Guyot.

—

M. Valentin Simond, directeur de la *Marseillaise*, a comparu, hier, devant M. Bresselles, juge d'instruction.

L'interrogatoire a porté sur les articles parus dans la *Marseillaise* sans signature ou avec la signature Henri R.

Petite Bourse du 11 mars.

3 %, 78.22 1 2 15 Amort. 80.10 5 » ... 113.27 1 2, 80.25.27 1 2 — Turc, 12.12 1 2 07 1 2 — Banque ottomane, 492.50 493.75 492.50 — Egypte 243.75 244.37 1 2 244.12 1 2 baisse. — peu d'affaires.

Dépêches Télégraphiques

Belgique.

Bruxelles, 11 mars.

La section centrale de la Chambre des représentants, chargée d'examiner le budget des Affaires étrangères, a approuvé, par 5 voix contre une, le maintien provisoire de la légation belge à Rome.

Italie.

Rome, 11 mars.

On lit dans la *Voce della Verita* :

Plusieurs journaux ont dit que Léon XIII avait changé de politique et s'était retranché derrière le « non-possumus » et la revendication du pouvoir temporel, à la suite de pressions exercées sur lui par le cardinal Manning ou par l'épiscopat français.

La *Voce della Verita* dément absolument ces nouvelles et ajoute : le Pape protestera toujours jusqu'à ce qu'il soit pourvu, selon son droit, à la dignité et à la liberté du Saint-Siége.

On confirme le bruit de la nomination de plusieurs sénateurs.

Allemagne

Berlin, 11 mars.

Le Parlement allemand a continué, aujourd'hui, la discussion du budget et a rejeté la motion de M. de Bühler tendant à convoquer un congrès européen en vue d'amener un désarmement général.

Trois membres du centre, les socialistes et M. Sonnemann, démocrate, ont seuls voté pour la motion.

Berlin, 11 mars.

Les restrictions auxquelles est actuellement soumise l'importation des bestiaux cesseront à partir de demain.

Dans la séance du Parlement allemand, tenue aujourd'hui, M. le sous-secrétaire d'Etat Herzog, répondant à l'interpellation de M. Winterer concernant l'instruction publique en Alsace-Loraine, a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de réviser la loi en vigueur sur ce point, et a ajouté que le Parlement avait aussi rejeté plusieurs propositions tendant à modifier cette loi.

M. Herzog s'est ensuite attaché à justifier les prescriptions concernant la surveillance des écoles par l'Etat, qui avaient été combattues par M. Winterer. Il s'est efforcé de repousser l'assertion d'après laquelle le gouvernement aurait nommé des instituteurs indignes et a nié les tendances anti-catholiques reprochées au corps enseignant et à l'administration.

Au cours de la discussion de l'interpellation, M. Guerber s'est plaint de l'adoption de livres classiques protestants, dans les écoles catholiques, et du manque de moralité des maîtres, dont plusieurs sont, selon le député alsacien, de véritables bandits.

M. de Staufenberg a rappelé l'orateur à l'ordre aux applaudissements de l'assemblée.

M. de Puttkamer a ensuite combattu les opinions émises par MM. Winterer et Guerber, après quoi la discussion a été close.

Angleterre

Londres, 11 mars.

La Chambre des Communes a adopté une proposition de M. Raikes, tendant à nommer une commission spéciale chargée d'examiner, s'il convient d'autoriser, le projet d'éclairage des rues de Londres, au moyen de la lumière électrique.

Londres, 11 mars.

La princesse Louise, le prince et la princesse Frédéric-Charles de Prusse sont arrivés à Windsor cette après midi.

Constantinople, 11 mars.

On a commencé aujourd'hui à licencier les réservistes.

M. Fournier a remis aujourd'hui, au Sultan, en audience solennelle, les lettres notifiant la nomination de M. Grévy, à la présidence de la République française.

Constantinople, 11 mars.

Le conseil a examiné aujourd'hui la note du prince Lobanoff.

On croit généralement qu'aucune réponse ne sera faite pour le moment.

Le bruit court que la France aurait offert sa médiation pour aplanir le différend.

M. G. Kupelian, patriarche arménien catholique antihassounniste, qui a donné sa démission est parti pour Rome où il va implorer son pardon auprès du Saint-Père.

Aussitôt après l'audience solennelle, M. Fournier a été reçu en audience privée dans laquelle il a entretenu le sultan de la question grecque.

DERNIÈRE HEURE

Pesth, 12 mars.

Suivant une dépêche de Szegedin, les eaux ont rompu cette nuit une digue, et se sont déversées en larges torrents sur la ville. La population s'est enfui devant le fléau.

Plusieurs centaines d'habitants ont péri. 80,000 sont sans abri.

Une grande anxiété règne aussi à Pesth.

Adresses Industrielles & Commerciales

Mme DÉSIRÉ CARETTE
Modes et Coiffures
rue Pauvrée, 31
SPÉCIALITÉ POUR COMMUNIONS 18113

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 1406

Hre SCOLET-DUBAR, Grande-Rue, 189, organiste de l'orgue de chœur, à St-Martin, professeur de piano. 1788

Jules LAMBAERE, agent en douane rue Latine, 26, Roubaix, commissionnaire-expéditeur par voie de fer et par eau. — Réception, transit, roulage. 17990

Restaurants

FERRAILLE, Hôtel, rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14967

Imprimerie, Librairie, Lithographie
Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, près de l'Hôtel-Ferraille
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 10 mars

Prix par hectolitre : Froment blanc, »» »» »» »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, »» »» »» »»; Avoine, »» »» »» »». Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 9 »» 11 50; Pommes de terre rouges 10 »» 12 50; Beurre par 1/2 kil. 1 45 1 68; Œufs, par 25, 1 82 2 54.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 71 25 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 61 »» »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., »» »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, »» »» »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 25 19 »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos, 23 »» 26 »»; Tourteaux de chenvis, »» »» »» »».

Observations : Huile de colza : Sur les quatre mois de mai, demandée, 74 fr. — Huile de lin: Très-rare.—Graine de colza: Calme.—Graine de lin : Ferme. — Tourteaux : Fermes.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 11 mars 1879

Le mouvement en avant des rentes françaises se continue sans interruption, les progrès ne sont pas très considérables ; mais ils se répètent tous les jours et depuis le commencement du mois nous avons déjà à constater 1 0/0 de hausse sur le 5 0/0, il finit en effet aujourd'hui à 113.22. Le 3 0/0 est toujours aussi recherché, on le cote à 78.15 et l'amortissable fait 80.37.

Les fonds étrangers sont aussi en hausse. L'Italien fait 76.50. Le Turc est un peu mieux tenu.

L'Obligation de Cuba a fléchi subitement à 442. On interprète très faussement le changement de ministère qui serait en réalité plutôt favorable que contraire aux intérêts de Cuba et de ses créanciers.

Avant d'étudier, comme nous l'avons promis hier, les éléments divers de rémunération des Actions de la Compagnie de Chemin de fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée, il convient d'annoncer à nos lecteurs que de nouveaux traités assurent à la Compagnie, non plus un Trafic de 256.000 tonnes, mais bien un trafic de 330,000, ce qui donne une recette de 1.775.000, et non comme nous le disions hier, de 1.351.570.

Cette recette couvre les frais d'exploitation et d'administration, suffit au service des Obligations et laisse déjà plus de 10 fr. de disponible par action.

Nous aurons plus tard à estimer les autres éléments du dividende à prévoir.

Adresser les demandes de renseignements, Ordres de Bourse, Coupons à encaisser, à la *Banque Nationale*.

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 12 mars
Crespin-l.-Anzin	75 ..	... ...
Marly	75 ..	... ...
Annœullin	15 ..	... ...
Ch. Com. Calais	995 ..	... ...

COURS des SUCRES et du 3/6 au 12 Mars

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre indigène 88 degrés	49 50	...	...	...
» » 7 à 9	55	...	...	...
» en pain, 6 k. n° 1	144 50	...	...	...
Sucre n° 3	...	...	...	...
» indigène n° 3	...	...	...	...
3/6 betterave, disponib.	56 [illegible]	...	...	...
» » courant	55	...	...	...
» fin 1re qualité dispon.	55 50	...	...	...
courant	56	...	...	...
» Mélasse disponible	57	...	...	...
» A livrer 4 premiers	58 50	...	...	...
» » 4 janvier	...	...	...	...
» » 4 d'été	59 [illegible]	...	...	...
» » 4 derniers	...	...	...	...
» » 3 prochain	56	...	...	...

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 12 mars, 4 h. soir. — Hauteur du baromètre: Dunkerque, 765; Rochefort, 772. Baromètre haut tend à baisser. Vent d'entre sud ouest à nord-ouest. Ciel nuageux.

Situation à Lille, le 12 mars 1879. — Baromètre : nouvelle baisse, *beau temps*. Temps pluvieux et froid. Vent Ouest. Thermomètre, 8 h. matin, plus 6 0/10; 10 h. plus 6 5/10; midi, plus 7 0/10; 2 h. plus 7 5/10.

La concurence ne s'exerce que sur les bons produits. *Les capsules de goudron de Guyot*, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le lait de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. 18163

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS
A. MAIRE et H. BLUM
176 rue du Collège, à Roubaix
ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant *et à* Terme; *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*
Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, sans Commission.
Afin d'offrir toutes facilités de garanties, les Achats et Ventes se feront de la main à la main, *Espèces contre titres.*
Arbitrages, Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages. Souscriptions sans frais *à tous les emprunts*, encaissement gratuit de tous les Coupons.

Protéger l'épiderme contre des influences extérieures
Rendre à la peau Velouté, Fraîcheur, Jeunesse, Beauté,
tel est le rôle [illegible] hiver de la
Crème Simon
à la Glycérine et de son complément la
Poudre de riz Figaro
GROS
Paris, rue de Provence, 36. 63, rue de Lyon, Lyon
Détail:
Principaux Pharmaciens & Parfumeurs

Santé et énergie à tous rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
32 ANS DE SUCCÈS.
La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et cauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelles rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppression, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière Du Bary. »
Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart, de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-unes des cures.
N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant, à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les diabetes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consomption. — Docteur RUD WURZER, membre de plusieurs société scientifiques, Bonn. —
N° 73,63 : 25, rue des Boulangers Mulhouse 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.
Quatre fois plus nourissante que la viande elle économise encore 500 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25, le 1/2 kil., 4 fr ; 1 kil., 7 fr.: 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les BISCUITS DE REVALESCIÈRE, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses 7 fr.; de 120 tasses 16 fr.; de 567 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36e. 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez MM. BRUNEAU, pharmacien, rue de Lille; DESPINOY, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce. LIMITED, 26 Place Vendôme, et 8, rue Casseghone, Paris

Evitez les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

CAPSULES GARDY
d'HUILE de GABIAN
guérissent radicalement *toux, catarrhes pulmonaires, bronchites chroniques, asthme;* combattent *phthisie.*—La marque et le nom de Gardy garantissent seuls leur efficacité.
Paris, ph. Gardy, 45, r. Caumartin. Fl. 3 fr.
A Roubaix, ph. Emile Pauwels.18032